

Madame, Monsieur le Directeur, cher(e) collègue,

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, le C.G.O.S. souhaite affirmer son soutien plein et entier envers les établissements et les agents hospitaliers.

Les agents hospitaliers vont inévitablement rencontrer dans les semaines à venir des difficultés de garde d'enfants du fait :

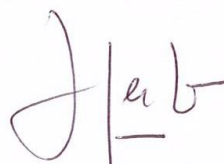
- de la fermeture d'écoles, crèches ou autres structures d'accueil
- d'heures supplémentaires ou complémentaires demandées par l'employeur.

Ainsi il semble opportun d'amplifier le dispositif actuel du CESU (chèque emploi service universel) en augmentant le montant des titres de paiement dont peuvent bénéficier les hospitaliers.

Les agents ayant des enfants de 0 à 6 ans et rencontrant des difficultés de garde pourront bénéficier d'un montant forfaitaire de 300 € en complément des sommes actuelles.

Les modalités pratiques vous seront communiquées dans les prochains jours afin que vous puissiez informer largement les agents hospitaliers de vos établissements.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, cher(e) collègue, mes salutations distinguées.



Hervé LEON